

## Pour un moratoire de la suppression des contrats aidés



## Propositions à l'attention des sénateurs et sénatrices

1. Contexte p.3
2. Revendications du monde associatif p.4
3. De l'utilité des contrats aidés p.5
4. Mobilisations : journées noires des associations p.10
5. Contacts p.11

# Suppression des contrats aidés : un immense plan social qui menace le dynamisme et la cohésion de nos territoires

La suppression des contrats aidés est un immense plan social qui menacent plus de 250 000 emplois en France, tant au sein des collectivités territoriales que dans le tissu associatif et culturel français, qui s'en trouve déstructuré et fragilisé.

Cette décision du gouvernement a été prise sans aucune concertation, dans une approche purement comptable du ministère des Finances, et sans tenir compte du caractère catastrophique pour des dizaines de milliers de salarié.e.s qui seront prochainement privé.e.s d'emploi. De même, nombre de collectivités territoriales risquent d'être incapables d'assurer la continuité du service public sans les agents qui bénéficiaient de contrats aidés. Enfin, les plus affectés seront nos concitoyens, au premier lieu desquels les plus vulnérables, qui bénéficient des services ou activités apportés par les associations françaises.

**Le Collectif des Associations Citoyennes rappelle à tous les sénateurs et sénatrices** que les associations ne se définissent pas seulement par un « modèle économique », mais aussi par un modèle social, démocratique, humain fait d'émancipation, de respect des droits fondamentaux, d'égalité, mais aussi de coopération, de générosité. La véritable innovation sociale se trouve dans l'invention, sans cesse renouvelée, de réponses sur le terrain aux besoins des habitant.e.s et aux aspirations des citoyen.ne.s.

**A l'occasion du vote de la loi de Finances 2018, les sénateurs sont amenés à se prononcer sur les budgets alloués au maintien des contrats aidés, ce dossier vise à éclairer la décision de chacun.e sur la véritable valeur de ces aides pour le secteur associatif et pour la cohésion sociale en France.**

## **Jean-Claude Boual, président du Collectif des Associations Citoyennes**

*« La survie et le dynamisme du tissu associatif sont aujourd'hui en jeu ! Tous ces acteurs jouent au quotidien un rôle d'utilité publique crucial pour la cohésion sociale, la solidarité et la vie culturelle de notre pays. L'urgence est de décréter un moratoire et de rétablir les contrats aidés. Il faudra ensuite ouvrir une négociation pour mieux financer les associations et repenser l'emploi dans ces structures qui œuvrent pour l'intérêt général dans un esprit désintéressé. »*

## **Le Collectif des Associations Citoyennes (CAC) en deux mots**

Le Collectif est né en 2010 pour lutter contre l'instrumentalisation des associations et la réduction de leur action à des prestations de services, ainsi que pour défendre leur contribution à l'intérêt général et à la construction d'une société solidaire, durable et participative. A ce titre, il poursuit un objectif de dialogue institutionnel, d'interpellation des pouvoirs publics et de mise en réseau des associations.

**Le CAC regroupe plus de 1.500 associations dont 100 réseaux nationaux.**

# 1. Contexte

- **Les emplois aidés en chiffres**

On comptait selon l'INSEE 418 000 emplois aidés fin 2016, dont 354 000 pour le secteur non marchand et parmi ceux-ci 142 000 emplois aidés associatifs (soit 40 %). Les emplois aidés associatifs se répartissent entre CUI (113 000 emplois) et emplois d'avenir (29 000 emplois).

Le gouvernement a décidé au mois de juillet de ne pas renouveler les contrats aidés lorsqu'ils viennent à échéance afin de ne financer en 2017 que 310 000 emplois aidés. Pour 2018, seuls 200 000 emplois aidés devraient être budgétés, et les contrats aidés devraient disparaître complètement à l'horizon 2020.

**Les données de l'INSEE sur l'emploi en France au second semestre 2017** donnent raison à ceux qui considèrent la suppression brutale des contrats aidés comme un plan social : **46 000 emplois devraient être détruits dans le secteur non marchand à cause de la «baisse drastique des contrats aidés»** précise ainsi l'INSEE.

- **La fragilisation continue du tissu associatif**

Dès 2014, le CAC alertait le gouvernement sur les conséquences graves d'une diminution progressive des financements publics aux associations, en particulier les subventions liées aux collectivités territoriales. Les subventions ont été remplacées par des appels d'offres et d'appels à projets de plus en plus ponctuels et contraignants. **Faute de financements pérennes, les associations ont été contraintes d'utiliser massivement les contrats aidés.** Ceux-ci ont été utilisés comme des formes indirectes de subventions de fonctionnement aux associations, souvent sous la forme d'emplois précaires sous-payés et à temps partiel. Bien qu'insuffisants, **ces contrats aidés jouent à court terme un rôle indispensable**, à la fois pour les salariés, pour les populations aidées et pour les associations.

- **Une décision brutale sans temps d'adaptation ni alternatives proposées**

Face à la décision brutale et d'effet immédiat de suppression des contrats aidés, les associations se retrouvent aujourd'hui dans l'impossibilité de renouveler les contrats des salariés concernés, et *a fortiori* de les transformer en emplois pérennes et correctement rémunérés. De ce fait, elles ne peuvent plus assurer les services rendus jusqu'ici à la population, et pour certaines d'entre elles sont dans l'obligation de cesser leurs activités. **Un délai raisonnable aurait dû être proposé par les pouvoirs publics pour permettre aux structures d'anticiper et ne pas se retrouver à licencier sans préavis, mettant en danger les équilibres financiers et humains des associations.**

## 2. Revendications du monde associatif

### 1 500 associations et réseaux associatifs appellent à un moratoire et une négociation sur l'emploi associatif

Le CAC a fait circuler depuis le 6 octobre 2017 un appel pour dénoncer « le plan social sur les emplois aidés », signé à ce jour par 1 500 structures associatives près de 7 000 signataires ([voir l'appel en ligne](#)), qui demandent :

- **Le rétablissement des crédits nécessaires** pour maintenir les emplois aidés non marchands portés par des associations afin de leur permettre d'assurer la continuité de missions indispensables à l'intérêt général. Cette demande est formulée par de très nombreux acteurs, parmi lesquelles le Conseil régional de Bretagne, le Mouvement associatif ainsi que le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouvés), dont le Haut-Commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale était encore récemment le président.
- **Une étude d'impact** sérieuse et contradictoire de l'évolution des financements publics aux associations, de leurs effets sur la vie citoyenne et les territoires, sur les actions réalisées par les associations au service de l'intérêt général, les coûts évités et sur les conditions d'emploi dégradées des salarié.e.s associatifs. Rappelons que la loi organique du 15 avril 2009 fait obligation, à son article 8, de « *faire précéder les projets de loi d'une étude d'impact exposant avec précision l'évaluation des conséquences économiques financières, sociales et environnementales, ainsi que les coûts et les bénéfices envisagés pour chaque catégorie d'administration physique et de personnes physiques et morales intéressées* ». La réduction à 200 000 du nombre de contrats en 2018, inscrite dans la loi de Finances initiale, est bien de nature législative et nécessite une telle étude d'impact.
- **Un dialogue sincère avec le gouvernement**, sans se limiter à une opération de communication, permettant d'aborder les questions de la stabilité et la qualité des emplois associatifs à travers des CDI et des financements publics, en particulier pour les petites et moyennes associations (moins de 10 salariés).

### **DEMANDE AUX SÉNATEURS et SÉNATRICES**

Le projet de loi finance, entérinant la baisse de budget sur les contrats aidés, a été voté le 8 novembre en première lecture à l'Assemblée nationale par les député.e.s, et ce sans tenir compte des nombreuses propositions d'amendements.

**Les sénatrices et sénateurs, qui vont à leur tour devoir voter le budget, ont le pouvoir de modifier la loi finances 2018 en revenant sur la décision des députés pour réaffecter plus de crédits aux emplois aidés.**

### 3. De l'utilité des contrats aidés

La suppression des emplois aidés va entraîner la disparition brutale d'associations, avec des licenciements et des disparitions d'emplois par dizaines de milliers, notamment dans des bassins d'emplois souvent défavorisés (zones rurales, périphéries urbaines, etc.). Une réalité tragique que le gouvernement, sous la pression de Bercy, s'entête à nier, incapable d'affronter les conséquences de sa décision. Le Premier ministre justifiait la suppression des emplois aidés car ceux-ci seraient « coûteux et inefficaces ».

**Les associations sont d'abord porteuses de lien social, de solidarité, de coopération, d'émancipation et de défense des droits, avant d'être productrices de chiffre d'affaires et d'emplois.** Les associations mènent sur le terrain une multitude de tâches indispensables que ni l'État ni les entreprises privées ne peuvent remplir, notamment parce qu'elles mobilisent de très nombreux bénévoles, dont la coordination nécessite souvent un emploi à temps plein. Qu'il s'agisse de la culture, de l'accès à l'éducation pour tous ou de la transition écologique, les associations jouent un rôle clé dans le dynamisme de la France et son rayonnement, tant à l'échelle nationale qu'à celle des territoires ruraux ou dans les zones urbaines défavorisées. Leur apport à l'économie des territoires, est considérable en termes de coûts évités (sécurité, chômage, santé, délinquance et lutte contre la radicalisation ...) et de services rendus entraînant des économies budgétaires.

Les emplois aidés, contrairement à ce qui est dit, sont actuellement extrêmement utiles :

- **Les contrats aidés apportent des services indispensables**

Les associations et leurs salarié.e.s produisent des services à forte utilité sociale, mais parfois non rentables ou recherchant encore leur modèle économique. Leur disparition se traduira par l'abandon de nombreuses missions essentielles auprès des populations concernées, qu'il s'agisse de défense des droits, d'accompagnement de personnes en difficulté, d'action culturelle ou d'éducation populaire.

***Culture Art Société Productions, Aubervilliers (Seine-Saint-Denis)***

*« Suite à la suppression abrupte de nos contrats aidés qui déstabilise le budget 2017 de notre association, nous avons décidé d'arrêter toutes nos actions au 30 décembre 2017. Cela veut dire fini La Fripouille d'Aubervilliers (une ressourcerie assurant 14 tonnes de déchets recyclés et vendus à très bas prix) ; fini les goûters récréatifs à 1,50€ pour les enfants tous les mercredi, les dictées pour adultes ; fini « la Rue est à Nous » action de sensibilisation sur la responsabilité collective des espaces à travers la gestion des déchets, qui a touché cette année 24 classes et plus de 1500 personnes ; fini la formation de 20 stagiaires par an, l'insertion sociale des nouveaux migrants. Ce sont au total 4 500 heures de bénévolat par an qui disparaissent. Toutes ces actions avaient lieu dans la 2ème ville la plus pauvre de France (hors DOM-TOM) où plus de 60 % de la population ne maîtrise pas le français... ». Diana*

## **L'Association Internationale des Soldats de la Paix (AISP), Lyon (Rhône-Alpes)**

« L'AISP aide psychologiquement les militaires traumatisés par leur participation à des guerres et accompagnent aussi les familles, veuves et orphelins des soldats morts au combat. Le non-remplacement de six contrats aidés compromet le fonctionnement de notre association, qui a de ce fait déposé un recours en Conseil d'État conjointement avec le CAC ».

- **Les contrats aidés permettent d'assurer des activités porteuses de lien social et d'intégration sur des territoires et quartiers défavorisés**

**Pour de très nombreuses associations, la suppression des emplois aidés est synonyme de remise en cause de leur mission d'intérêt général auprès des populations les plus précaires :** développer le lien social, lutter contre l'isolement, contribuer à l'éducation des citoyens et notamment des jeunes. Pour d'autres, la perspective est celle d'un arrêt pur et simple des activités, dans la mesure où les employé.e.s sont devenus constitutifs de l'équilibre général de l'association et nécessaire à l'exécution de leur mission.

Ainsi, certaines associations bénéficiaires de contrats aidés rappellent leur rôle dans la lutte contre la radicalisation dans les quartiers, contre la désertification des campagnes et contre la paupérisation des zones périurbaines.

## **Femmes-relais Le Chemin, Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)**

« Pendant 20 ans, nous nous sommes battus pour créer un métier de la médiation. Grâce à notre travail, le feu n'a pas pris dans nos quartiers. À la place de la violence et du fondamentalisme, nous avons mis l'éducation. Nous attendions une reconnaissance officielle de notre métier et, au mois d'août, on nous supprime le financement de nos emplois, après avoir déjà supprimé nos subventions. Ce sont 20 ans de travail détruit. Pourtant, notre action représente la seule aide pour les familles. Nous accompagnons les familles pour sortir de la précarité. Grâce à nous, des adultes apprennent à lire et à écrire, des enfants réussissent à l'école. Quand tous les services publics s'arrêtent, ce sont les associations qui sont là. » Georgette



***2 000 emplois aidés supprimés dans l'ensemble des régies de quartiers, selon les estimations du comité national de liaison.***

Ces suppressions frappent des personnes particulièrement vulnérables qui ne retrouveront pas d'emploi alors qu'elles assuraient des fonctions indispensables pour la qualité de la vie dans les quartiers, et le développement d'un esprit citoyen.

- **Les contrats aidés favorisent l'emploi rural et l'innovation**

La France souffre d'une grande disparité sur la répartition de ses bassins d'emplois, laissant des territoires ruraux entiers relégué à la faveur des pôles urbains d'attractivité, favorisant ainsi l'exode rural et la désertification des campagnes françaises. Néanmoins, des personnes décident de s'engager pour la sauvegarde de leur terroir et le dynamisme du tissu local, que ce soit au niveau culturel ou entrepreneurial. Faute d'investissement, ce sont souvent les structures associatives ou relevant de l'économie sociale et solidaire qui sont privilégiées pour développer des activités innovantes sur ces territoires ruraux. **Sans subvention ni contrats aidés, ces structures sont condamnées à la cessation d'activité et aux licenciements.**

***Les Ateliers de la Creuse, Gueret (Creuse)***

*« Notre ressourcerie a perdu un emploi sur six dès septembre et nous allons en perdre deux autres début 2018. Faute de bras, nous péricliterons et licencierons les 3 autres salariés... Là où nous aurions pu travailler à un changement de modèle économique avec un délai, nous sommes poussés vers un risque de liquidation à cause de la brutalité de la mesure et l'absence d'alternatives ! ».*

Guillaume

- **Les contrats aidés favorisent la transition écologique des territoires**

**Les contrats aidés ont permis à de nombreuses associations en faveur de la transition écologique de recruter des professionnels, souvent des jeunes diplômés en recherche d'un premier emploi, en quête d'un projet professionnel tourné vers l'écologie ou la transition climatique.** La France, qui se voudrait championne de la transition énergétique depuis l'accord de la COP21, se retrouve ainsi à freiner les initiatives locales de développement d'alternatives alors que c'est pourtant à l'échelle des territoires que ces projets sont le plus à même de s'ancrer dans le concret et le durable.

**De la même manière, ces associations sont aussi confrontées à la baisse drastique des subventions régionales** suite à la prise de contrôle des Conseils régionaux par des majorités peu enclines à favoriser la transition écologique et les alternatives.

### **Court-Circuit Café, Nice (Alpes-Maritimes)**

« Le Court-Circuit Café était le lieu de rencontre agri-culturel de Nice : à la fois un café-restaurant bio, local et équitable, une AMAP et un café citoyen (rendez-vous associatifs, débats...). La décision du gouvernement a obligé notre association dynamique à déposer le bilan le 12 septembre dernier. Ses dix employés (dont neuf en contrats aidés et un CDI après deux ans de CUI) se retrouvent ainsi brutalement sans emploi ; et ses 460 adhérents sont privés d'un lieu de vie où s'imaginaient et se réalisaient les transitions sociale et écologique. » - Damien

### **Le réseau École et Nature dénombre 120 emplois aidés menacés, national**

Ce réseau regroupe l'ensemble des groupes régionaux d'éducation à l'environnement. Ces suppressions, qui s'ajoutent aux réductions drastiques de subventions de certains conseillers régionaux, remettent gravement en cause de nombreuses actions jugées pourtant prioritaires et nécessaires par les gouvernements successifs.

- **Les contrats aidés offrent des opportunités professionnelles aux « personnes éloignées de l'emploi », aux jeunes et aux seniors**

Leur suppression aura des conséquences dramatiques pour les populations les plus précaires et les plus éloignées de l'emploi qui avaient trouvé là un tremplin vers la vie active. Ces trajectoires de remise à l'emploi brisées, c'est le chômage de longue durée et la paupérisation qui menacent à nouveau des milliers de travailleurs laissés sans formation ni perspectives.

**Grâce aux contrats aidés, des seniors travaillaient et réalisaient des tâches socialement très utiles, alors que la situation du marché du travail les condamne au chômage et au déclassement social.** Nombre de jeunes ont aussi pu trouver dans ces emplois aidés le sésame pour leur carrière à travers une première expérience à la fois valorisante et formatrice. Ces deux publics sensibles, chacun à une extrémité de la chaîne de l'emploi, seront les premiers impactés par la suppression des contrats aidés, et plus encore pour celles et ceux déjà dans la précarité.

La réduction massive des contrats aidés en 2018 ne peut que contribuer à la régression sociale et à la montée du chômage, en contradiction avec les objectifs affichés par le gouvernement.

### **Voiles Sans Frontières, Lorient (Morbihan)**

« Les contradictions sont évidentes dans ce type de mesure : mettre au chômage plusieurs dizaines de milliers de personnes est contre-productif économiquement. Un senior n'a quasiment aucune chance de retrouver du travail et les jeunes cherchent désespérément un premier emploi. » Loïc

- **Les contrats aidés ont un véritable rôle de formation**

Parmi les témoignages recueillis, tant des employeurs que des personnes salariées en contrats aidés, beaucoup démontrent que la formation est une dimension importante des emplois aidés et que **les associations prennent à cœur ce rôle d'insertion sociale d'un public qu'elles côtoient au quotidien.**

**Nicole, retraitée de centre social, Saint Médard-en-Jalles (Gironde)**

« Salariée des centres sociaux et culturels, j'ai eu à recruter et accompagner dans leur projet de formation des animateurs, secrétaires, agents d'accueil et des salariés en emploi aidé. Tous ont pu trouver un poste soit sur la structure, soit sur d'autres structures soit enfin poursuivre un cursus universitaire. » Nicole

- **Les emplois aidés favorisent le bénévolat**

**Les personnes à temps plein au sein des associations permettent de gérer la coordination des bénévoles et le bon fonctionnement associatif.** Sans les contrats aidés, ce sont des milliers d'heures de travail bénévole qui seront aussi supprimés.

**Contacts 72 Loisirs et Amitiés, Le Mans (Sarthe)**

« Les associations contribuent à la paix sociale et apportent aux plus démunis une aide morale, culturelle, etc... Sans les contrats aidés, celles-ci ne survivront pas car les bénévoles s'épuiseront s'ils ne sont pas accompagnés » - Eve



*Ressourcerie La petite Rockette, Paris*

## 4. Mobilisation : Journées noires des associations

Près de 300 mobilisations locales ont souligné depuis deux mois l'indignation des associations face à une décision brutale et sans concertation.

Deux journées noires des associations, le 18 octobre et le 10 novembre, ont permis d'alerter la population sur une situation que beaucoup ignorent encore, mais qui les touche directement, avec un caractère symbolique : par exemple à Paris, devant le Panthéon un enterrement en grande pompe sous le mot

d'ordre, « Aux contrats-aidés, la Patrie reconnaissante ». En région parisienne, les centres sociaux ont organisé des débats avec les usagers pour les informer de la situation et parler de l'avenir des associations. À Metz, la MJC des Quatre Bornes a été fermée, drapée de noir, et ses membres sont allés à la rencontre des habitants du quartier. Dans les Alpes de Haute Provence, le réseau « ALPE ACEPP 04 » constitué de 22 crèches associatives s'est mobilisé et ses 80 salarié.e.s ont choisis de travailler vêtu.e.s de noir et de sensibiliser 250 familles.



Les associations appellent tous les citoyens et toutes les associations à alerter leurs parlementaires, qui débattent du budget 2018, en les rencontrant, en leur écrivant, ceci en relation avec les syndicats de salarié.e.s, et chaque fois que c'est possible, avec des collectivités locales citoyennes qui partagent les mêmes préoccupations.

Une plateforme d'interpellation a été lancée à cette occasion et plus d'un millier de courriers ont été envoyés depuis [la plateforme PowerFoule](#).

### **Mireille, conseillère au Pôle Emploi, Montpellier (Hérault)**

« Je travaille dans un Pôle emploi. Et depuis 3 semaines nous avons tous les jours au téléphone des associations, écoles, demandeurs d'emplois qui se retrouvent brusquement sans solution suite à l'arrêt des contrats aidés. C'est très dur humainement parlant ».

## 5. Contacts

Avec plus de 1 200 associations signataires associatifs de l'appel, ainsi que le recueil de plusieurs centaines de témoignages individuels, la Collectif des associations citoyennes dispose d'une large cartographie de la situation en France et des contacts pour rencontrer ces personnes affectées. N'hésitez pas à nous solliciter pour entrer en contact avec elles.

**Pour nous contacter :**

[contact@associations-citoyennes.net](mailto:contact@associations-citoyennes.net) / [didier.minot@free.fr](mailto:didier.minot@free.fr) / 01 48 07 86 16

**Relations presse :** [erika.campelo@voxpath.org](mailto:erika.campelo@voxpath.org)